Audiovisuel: programme de développement de l'industrie européenne MEDIA 1991-1995

1993/1231(CNS) - 07/04/1994

Sur la base du rapport élaboré par M. HOPPENSTEDT (PPE, D), la commission de la culture s'est prononcée en faveur de la communication de la Commission ainsi que sur la proposition de décision du Conseil modifiant la décision 90/685/CEE du 21 décembre 1990, qui règlemente la mise en oeuvre du programme jusqu'à la fin 1995. Mais les ministres ont déjà donné leur accord de principe pour une poursuite du programme après 1995. Les Etats de l'Espace économique européen participent eux aussi au programme MEDIA ainsi que la Hongrie et la Pologne avec lesquels des accords ont été conclus pour qu'ils contibuent proportionnellement aux coûts.